



CADRE NATIONAL POUR LA PRÉPARATION DES SERVICES DE POLICE AUX MANIFESTATIONS ET AUX RASSEMBLEMENTS

Document sur les pratiques exemplaires suggérées

Veillez noter que dans ce document, le terme « rassemblement » ne fait pas référence aux événements culturels communautaires tels que les pow-wow ou les rassemblements pour les organisations de défense des droits (ex. l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations).

Introduction

Le Comité sur les services policiers avec les peuples autochtones (Comité sur les SPPA) de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a été créé pour examiner les questions relatives aux services policiers durables et à l'amélioration de la sécurité publique pour les peuples et les communautés autochtones au Canada. Le Comité comprend des représentants de services de police autochtones et non autochtones de l'ensemble du Canada. L'un des objectifs du Comité est de soutenir, à l'échelle nationale, une approche mesurée et cohérente de la gestion des manifestations et des rassemblements. Le Comité a élaboré un cadre national pour aider les services de police à assurer la préparation aux manifestations et aux rassemblements et à maintenir la connaissance de la situation pour les événements de grande envergure dans tout le pays. Le présent document sur les pratiques exemplaires est destiné à traiter tous les conflits liés à des questions et ne se limite pas à ceux qui ont un impact sur les peuples ou les communautés autochtones. Des recommandations ont été formulées en tenant compte des discussions du Comité sur les SPPA, d'une analyse des territoires de compétence, d'un examen de la littérature, des documents et des incidents et de la consultation des intervenants.

Les paragraphes suivants présentent les considérations à prendre en compte par les services de police lors de l'élaboration d'un cadre relatif à la préparation de la police aux événements autochtones et non autochtones, y compris les manifestations et les rassemblements. La philosophie décrite dans ce cadre est fondée sur le dialogue et décrit les facteurs qui permettent de fournir une réponse policière flexible à chaque étape du cycle du conflit, à savoir avant, pendant et après. Les conflits liés à des problèmes sont souvent évitables; les avantages des concepts décrits ci-dessous sont maximisés s'ils sont utilisés tôt dans le cycle du conflit, avant qu'un problème ne nécessite une intervention de la police.

Le présent document se veut un document de base que les services de police peuvent utiliser pour élaborer des politiques au sein de leurs propres organisations (voir l'annexe A par exemple). Ce cadre peut être adopté par les services de police et adapté à leurs besoins. Il est fortement recommandé que, lors de l'élaboration de leur propre cadre, les services de police veillent à consulter de manière pertinente les membres des communautés autochtones et non autochtones pour comprendre les besoins et les problèmes locaux. Cela facilitera l'élaboration de documents souples et reflétant les différences entre les communautés locales.

But

- Promouvoir une approche opérationnelle solide, informée et flexible pour résoudre les conflits et gérer les crises de manière cohérente;
- Promouvoir une approche qui démontre l'accommodement et le respect mutuel des différences, des positions et des intérêts de toutes les communautés et parties prenantes autochtones et non autochtones concernées;
- Promouvoir une approche des manifestations qui cherche à comprendre et à respecter les éléments culturels uniques, en particulier en ce qui concerne les questions ayant un impact sur les peuples et les communautés autochtones;
- Promouvoir et développer des stratégies qui réduisent au minimum la nécessité pour la police de recourir à la force.

Objectifs

- Augmenter la cohérence dans la réponse aux manifestations et aux rassemblements, pour une réponse plus unifiée des services de police à l'échelle nationale;
- Promouvoir la cohérence de la formation et de l'approche;
- Fournir des stratégies pour minimiser le recours à la force tout en prévenant les troubles et la commission d'infractions pénales liées à la question;
- Faire appliquer la loi de manière à respecter les droits de toutes les parties concernées et à maintenir la sécurité publique pour la résolution pacifique des incidents;
- Fournir une méthode pour améliorer la prestation de services tout en augmentant l'efficacité des ressources de la police;
- Promouvoir la compréhension des étapes du conflit;
- Promouvoir des stratégies d'aide à l'établissement de relations;
- Promouvoir l'éducation de la police liée à la culture autochtone et sur les questions qui pourraient mener à des conflits;
- Promouvoir des stratégies d'éducation soulignant le caractère unique des manifestations autochtones, y compris les protestations et/ou les occupations;
- En outre, promouvoir l'éducation des citoyens participant à des manifestations et à des rassemblements en ce qui concerne les activités de manifestation légales.

Principes fondamentaux pour la préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements

Grâce à la recherche, à la consultation et au développement, les principes suivants ont été jugés essentiels à inclure dans les documents relatifs à la préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements. La mise en œuvre des concepts et des stratégies exposés permettra aux services de police de renforcer leurs relations avec les communautés autochtones et non autochtones, en plus de garantir la sécurité publique et de prévenir les activités criminelles liées aux manifestations et aux rassemblements.

1) *Approche mesurée*

L'approche mesurée est une philosophie opérationnelle qui guide les stratégies et les tactiques de la police dans les mesures à employer pour prévenir les troubles ou rétablir l'ordre en temps voulu. Cette philosophie met l'accent sur l'emploi délibéré de mesures d'engagement, de communication, d'atténuation et de facilitation proactives, tout en préservant la possibilité d'employer diverses réponses tactiques si nécessaire, et en cherchant à respecter l'exercice légal des droits et libertés individuels.

2) *Établissement de relations*

Il reste essentiel d'instaurer la confiance entre la police et les citoyens. La communication, l'engagement de liaison et l'établissement de relations doivent se faire de manière continue. Une interaction ouverte et transparente est primordiale. L'établissement de relations aide à développer le respect, les rapports, la réciprocité, la confiance et l'empathie. Comme indiqué en détail ci-dessous, il est essentiel de mettre l'accent sur les relations avant l'événement, puis l'implication cohérente tout au long du cycle du conflit.

3) *Faciliter les manifestations légales, pacifiques et sécuritaires*

La réponse des services de police aux conflits liés à des problématiques doit être fondée sur la reconnaissance de l'importance des libertés fondamentales et de toutes les autres protections garanties par la Charte des droits et libertés tout en fonctionnant dans le cadre de la loi.

4) *Impartialité*

Les policiers travaillent selon le concept d'impartialité, ce qui signifie qu'ils doivent agir de manière équitable dans le cadre de la loi et s'assurer de l'engagement de toutes les parties prenantes. Impartialité ne signifie pas neutralité, car les policiers peuvent avoir besoin de prendre des mesures d'application de la loi pour faire respecter les droits des individus.

Les enseignements tirés indiquent qu'il est important d'être conscient que les organes de direction fédéraux, provinciaux, autochtones et les gouvernements locaux doivent être traités comme toute autre partie prenante. Les policiers sont indépendants et ne devraient pas recevoir de directives d'un quelconque niveau de gouvernement en ce qui concerne la réponse aux manifestations et aux rassemblements. Toutefois, les policiers doivent être conscients des questions juridiques, politiques et culturelles dans tous les conflits, car celles-ci seront prises en compte dans les décisions d'évaluation des risques des commandants de police et de leurs conseillers juridiques.

5) Stades de conflit

Pendant les manifestations et les perturbations, le maintien de lignes de communication ouvertes et transparentes avec toutes les parties prenantes est essentiel pour faciliter la résolution des conflits. Le travail accompli dans la phase de préparation est déterminant. Le travail effectué après l'événement pour reconstruire les relations est également de toute première importance dans les efforts visant à prévenir la répétition du conflit et à maintenir la communication entre toutes les parties.

6) Interopérabilité

Dans un climat où les manifestations multi-juridictionnelles sont de plus en plus fréquentes, la capacité des partenaires policiers à travailler ensemble pour coordonner les efforts est de plus en plus impérative.

Les intérêts des manifestants peuvent chevaucher les juridictions de police, augmentant ainsi le risque de manifestations de solidarité multijuridictionnelles.

Afin d'accroître la cohérence des interventions, les services de police peuvent s'adresser à d'autres partenaires policiers pour obtenir un soutien et/ou des conseils lorsqu'ils doivent faire face à des manifestations et des rassemblements.

7) Éducation avant exécution

Formation policière

Fondée sur la culture – Les politiques devraient être développées en même temps que l'éducation sur les questions historiques et la culture autochtone. Les services de police devraient s'efforcer de veiller à ce que leurs membres aient une conscience culturelle conforme aux recommandations de multiples enquêtes provinciales et nationales. Cette formation ne doit pas supposer que les groupes autochtones ont une culture uniforme ou un niveau d'homogénéité; la formation doit refléter les différences des communautés locales.

Fondée sur le cadre – Les politiques de préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements doivent délimiter les activités de renforcement des relations et les activités de mise en application. Le haut commandement doit être formé et bien informé sur tous les documents élaborés avec les personnes chargées de les utiliser au quotidien, comme les membres des équipes de liaison, les superviseurs des services de police et, le cas échéant, les membres de première ligne.

Fondée sur un problème/incident – S'assurer que les membres des services de police comprennent les enjeux et le contexte de manifestations ou de rassemblements précis.

Sensibilisation du public

- Éduquer le public sur les activités de manifestation légales, pacifiques et sécuritaires, ainsi que sur le rôle des services de police. Des efforts doivent être faits pour éduquer et partager des informations avec tous les acteurs impliqués dans les manifestations et les rassemblements, y compris :
- L'intersection des injonctions et des activités d'application de la loi;
- La communication des différences et des conséquences d'une arrestation par rapport à une inculpation (par exemple, la possibilité de restrictions de voyage en l'absence d'une inculpation réelle).

Considérations juridiques

Il est reconnu que des conflits peuvent survenir lorsque les communautés autochtones et les différents niveaux de gouvernement s'efforcent de résoudre les questions en suspens liées à des sujets comme les revendications territoriales, l'autodétermination et les droits autochtones ou issus de traités, qui peuvent inclure des activités telles que la chasse, la pêche et l'extraction de ressources sur des territoires ancestraux ou traditionnels. Les cadres de préparation de la police aux manifestations et aux rassemblements doivent être axés sur la protection des droits et des libertés tout en veillant à l'application de la loi.

- La Charte canadienne des droits et libertés garantit certains droits et libertés fondamentales. L'article 2 de la Charte garantit le droit de croire ce que vous choisissez et d'exprimer vos valeurs. Les services de police reconnaissent l'importance des libertés fondamentales et de toutes les autres protections prévues par la Charte.
- La Cour suprême du Canada a reconnu que les libertés prévues par la Charte ne peuvent être étendues pour protéger et justifier des menaces ou des actes de violence comme les voies de fait, la destruction de biens ou d'autres comportements illégaux.
- Les services de police peuvent utiliser des actions relevant du pouvoir légal, des injonctions civiles et des pouvoirs d'exécution en common law.

Dispositions législatives pertinentes

Loi constitutionnelle de 1982 Promulgué en tant qu'annexe B de la loi canadienne de 1982 (Royaume-Uni) 1982, ch. 11, qui est entré en vigueur le 17 avril 1982.

Loi constitutionnelle de 1982, PARTIE I – Charte canadienne des droits et libertés, article 25 et article 2 :

Maintien des droits et libertés des autochtones

25. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés — ancestraux, issus de traités ou autres — des peuples autochtones du Canada, notamment :

- (a) aux droits ou libertés reconnus par la proclamation royale du 7 octobre 1763;
- (b) aux droits ou libertés existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.

Libertés fondamentales

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- (a) liberté de conscience et de religion;
- (b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- (c) liberté de réunion pacifique;
- (d) liberté d'association.

Loi constitutionnelle de 1982, PARTIE II – Droits des peuples autochtones du Canada, paragraphes 35(1), (2), (3), (4) :

Confirmation des droits existants des peuples autochtones

35. (1) Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Définition de « peuples autochtones du Canada »

(2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Accords sur des revendications territoriales

(3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), les droits existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.

Égalité de garantie des droits pour les deux sexes

(4) Indépendamment de toute autre disposition de la présente loi, les droits - ancestraux ou issus de traités - visés au paragraphe (1) sont garantis également aux personnes des deux sexes.

Les droits et libertés contenus dans la Charte ne sont pas sans limites :

L'article 1 de la Charte, qui prévoit des limitations aux droits et libertés, stipule que :

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Caractère unique des manifestations autochtones

Les manifestations autochtones, y compris les protestations et les occupations, sont souvent de nature complexe et sont qualitativement différentes des autres conflits liés à des questions telles que les conflits environnementaux, politiques ou du travail. Les questions liées aux autochtones peuvent ou non recouper d'autres intérêts, tels que les questions environnementales. Il peut y avoir une variété de points de vue au sein d'une manifestation ou d'un groupe communautaire sur les facteurs historiques et culturels qui ont conduit à la manifestation. En outre, il peut y avoir des différences d'opinion et de perspective entre les dirigeants élus et les dirigeants traditionnels des communautés autochtones sur les enjeux.

Les services de police devraient faire tout leur possible pour favoriser la sensibilisation aux facteurs historiques et culturels qui peuvent contribuer au caractère unique des questions touchant les peuples et les communautés autochtones au Canada. Ces facteurs doivent être pris en compte pour déterminer les ressources policières nécessaires à une intervention pacifique. Il convient de prendre en considération les facteurs distinctifs suivants qui peuvent influencer sur la préparation et la réponse de la police, notamment, mais sans s'y limiter :

1. Les relations historiquement difficiles entre la police et les peuples et communautés autochtones;
2. Les divisions sur les questions au sein des communautés autochtones et entre ces dernières;
3. L'éloignement des lieux et des territoires traditionnels;
4. La diversité des acteurs concernés;
 - *Des ordres du jour différents augmentent la difficulté de communiquer et de négocier les questions de police avec les parties prenantes concernées, par exemple les gouvernements provinciaux et/ou fédéraux, les groupes environnementaux, les médias, les tiers non autochtones, etc.;*
5. Les enjeux peuvent avoir une portée multigénérationnelle;
6. La durée des incidents qui s'étendent sur des jours, des semaines ou des périodes plus longues et qui peuvent impliquer un investissement dans les ressources nécessaires et la logistique;
7. L'intervention des gouvernements fédéral et/ou provinciaux en ce qui concerne les questions de politique publique et les questions juridiques qui ne relèvent pas de l'autorité de la police; et
8. Le potentiel de réponse solidaire qui peut être de portée nationale ou internationale.

Étant donné les facteurs qui contribuent au caractère unique des manifestations et des rassemblements liés aux autochtones, les informations ci-dessus doivent toujours être prises en compte lorsque l'on traite de conflits liés à des enjeux.

Autres groupes de parties prenantes et communauté dans son ensemble

Dans toute manifestation ou rassemblement, autochtone ou non autochtone, les programmes des diverses personnes engagées dans l'action peuvent différer. Les approches de l'expression de la dissidence peuvent varier; certains préfèrent les manifestations pacifiques, tandis que d'autres sont prêts à recourir à la violence ou visent à provoquer des troubles. Un autre facteur à noter dans les conflits liés à des questions autochtones et non autochtones est la nature répandue des médias sociaux et leur utilisation croissante par les manifestants pour organiser rapidement et potentiellement encourager la polarisation autour des enjeux.

Comme mentionné ci-dessus, les services de police doivent également être conscients de la tendance croissante des groupes ou des individus, qui n'ont pas forcément de liens avec la communauté ou les enjeux, à s'insérer dans une manifestation. Traditionnellement, les groupes de parties prenantes ont généralement inclus des manifestants, l'industrie, et tous les niveaux de gouvernement. Toutefois, les membres de la communauté au sens large ou les groupes d'intérêt spéciaux ont de plus en plus tendance à s'impliquer, souvent en cooptant l'intention initiale d'une manifestation. Dans ces cas, il devient difficile pour les médias et le grand public de savoir ce qui se passe lors d'une manifestation.

L'attention peut également être portée sur la communauté dans son ensemble qui, bien que n'étant pas directement impliquée, peut être touchée par une manifestation ou un rassemblement. L'approche mesurée reconnaît la nécessité d'équilibrer les droits et libertés individuels tout en reconnaissant les droits du grand public, des résidents locaux et des entreprises à un environnement sûr. Les activités régulières de la communauté dans son ensemble peuvent être périodiquement retardées ou interrompues et la police devrait s'efforcer de minimiser ces impacts lorsqu'elle travaille avec les manifestants.

Rôle de la police

Le rôle principal de la police dans toute manifestation ou rassemblement est de préserver la paix, de protéger la vie et les biens, et de faire respecter la loi.

- Comme indiqué ci-dessus, les libertés fondamentales d'opinion, d'expression et de réunion pacifique consacrées par la Charte canadienne des droits et libertés doivent être reconnues et respectées. Un environnement sûr et sécurisé pour tous les participants et les communautés tout en exerçant ces droits protégés par la constitution est toujours une considération importante.
- La police a le devoir légal et de droit commun de préserver la paix. Les principes du maintien de la paix visent à minimiser la violence, à maintenir et à rétablir l'ordre public, à maintenir l'impartialité, à faciliter les droits et à établir des relations de confiance.
- La police enquête et prend les mesures appropriées en ce qui concerne la désobéissance civile et d'autres actes illégaux.
- Les services de police doivent faire preuve de discrétion et adopter l'approche soigneusement mesurée décrite ci-dessus, en n'employant que le niveau de force nécessaire pour : *assurer la sécurité de tous les citoyens, faire respecter la loi, exécuter les ordonnances/décisions judiciaires, maintenir/rétablir la paix et assurer l'ordre et la sécurité.*

Rôle des équipes de liaison

Compte tenu de la fréquence et de la complexité croissante des manifestations et des rassemblements, il a été reconnu au niveau national que les services de police pourraient bénéficier du développement d'un cadre de membres ayant une formation avancée sur des sujets tels que la négociation basée sur les intérêts, la médiation, la psychologie des foules, etc. Pour établir une base solide pour une telle équipe, les membres doivent être sélectionnés de manière appropriée et choisis avec soin (voir l'annexe B pour des exemples de critères de sélection). Cela est nécessaire pour que les services de police soient bien préparés à faire face à de tels événements partout au Canada, en particulier pour les événements multijuridictionnels nécessitant une interopérabilité.

Historiquement, les organisations de police ont toujours compté sur un petit nombre de membres qui les aidaient à négocier sur les lignes de front des manifestations et des rassemblements. Il est fortement recommandé de mettre en place des équipes de liaison spécifiques pour aider à la mise en œuvre des principes et de la philosophie exposés ci-dessus.

Ces équipes peuvent être composées de membres agissant en tant que liaison à plein temps ou qui peuvent être déployés en fonction des exigences de leurs responsabilités professionnelles. La surveillance administrative des équipes de liaison est déterminée par chaque service de police. Toutefois, il est recommandé que les équipes soient développées en conjonction et/ou en coordination avec la police criminelle.

Plusieurs grands services de police ont créé ou sont en train de créer des équipes de liaison. Ces équipes sont un élément clé de la planification et de la réponse de la police aux événements majeurs et aux situations de conflit. L'intervention de l'équipe de liaison est un moyen utile de communiquer et d'éviter les conflits. Les équipes de liaison peuvent être utilisées pour :

- Mettre l'accent sur l'établissement de relations proactives comme moyen d'aider à résoudre les problèmes et s'efforcer d'établir et de maintenir des lignes de communication ouvertes et transparentes avec toutes les parties prenantes qui pourraient être touchées, directement ou indirectement, par des événements majeurs;
- Fournir un soutien spécialisé pour établir des relations de confiance, de compréhension mutuelle et de respect entre la police et toutes les parties prenantes;
- Repérer les personnes d'influence avec lesquelles travailler tout au long du cycle du conflit;
- Appliquer des techniques et des stratégies de négociation et de médiation efficaces pour faciliter une réaction rapide aux conflits fondés sur des enjeux; et
- Fournir un soutien et une expertise spécialisés dans l'établissement et le maintien de lignes de communication ouvertes et transparentes avant, pendant et après l'événement avec toutes les parties prenantes afin de faciliter la prévention et/ou la réponse aux conflits.

Voir l'annexe C pour des suggestions supplémentaires pour la mise en place d'un programme de liaison et des ressources supplémentaires.

Considérations supplémentaires sur le rôle et les ressources des services de police

- Il convient de prendre en considération les fonctions croisées mais distinctes des équipes de spécialité. Par exemple, les membres de l'équipe de liaison ont un rôle très spécifique qui ne devrait pas être assumé par d'autres équipes spécialisées. Inversement, les membres de l'équipe de liaison ne doivent pas être chargés de remplir les fonctions d'autres unités telles que celles de la criminalité ou du renseignement en raison du risque de nuire à l'établissement de relations.
- Les équipes de liaison ne devraient pas être chargées de faire respecter les injonctions. L'attention doit être portée sur l'application de l'exécution aux injonctions.
- Le devoir des équipes de liaison est d'assurer la liaison et non d'effectuer des arrestations. Les exceptions comprennent les rares situations où le fait d'avoir un membre de liaison garantirait l'adéquation et le respect de la culture (par exemple, l'arrestation d'un individu portant un costume complet), ou si l'individu demande spécifiquement qu'un membre soit l'agent qui procède à l'arrestation en raison de l'établissement de relations antérieures.
- Le rôle principal d'une équipe de liaison est de créer et d'entretenir des relations à l'appui du cadre. Il convient d'envisager de distinguer le soutien opérationnel du soutien cadre.
- Pour soutenir le cadre, le rôle du haut commandement est de développer et de maintenir un réseau de contacts et de partenariats afin d'améliorer la communication et de favoriser des relations positives et de confiance en interne au sein des services de police ainsi qu'en externe avec d'autres services de police, y compris la police des Premières nations, et avec les communautés et les dirigeants autochtones et non autochtones.
- Le haut commandement doit s'assurer d'investir dans les programmes ou politiques élaborés pour promouvoir le soutien au Cadre, d'obtenir l'adhésion des membres et de s'en faire le défenseur.
- Les unités de communication de la police devraient favoriser les possibilités d'aider à accroître la sensibilisation et la compréhension du public et de l'intérieur, et à renforcer la responsabilité et la transparence lors des conflits et des incidents critiques. Souvent, les plus grands obstacles pour la police lorsqu'elle traite des conflits liés à des questions sont la désinformation et le temps; les unités de communication peuvent être en mesure d'aider à résoudre ces problèmes. Voir l'annexe D pour des exemples de communications policières.
- Des membres de liaison devraient être insérés dans les incidents liés au Cadre et la responsabilité devrait être assumée par le détachement local, les enquêteurs, etc. pour garantir une approche cohérente et professionnelle.

Cycle du conflit

Les conflits passent par des étapes reconnues de l'incident : avant l'événement, pendant l'événement et après l'événement. Cette section donne un aperçu des signes, comportements et indices qui peuvent être présents à chaque étape et suggère des techniques de résolution pour éviter, désamorcer ou gérer la situation de manière appropriée. Il est fortement recommandé d'appliquer le Cadre dès la phase de pré-événement et de le poursuivre tout au long de la phase de post-événement.

Pour de meilleurs résultats, le Cadre peut être mis en œuvre lorsque l'action de la police est nécessaire et devrait être utilisé dès le début du processus de planification pour garantir le succès des opérations. Pour minimiser les perturbations et les dangers de tout rassemblement ou rassemblement, il faut un travail continu de consultation, d'établissement de relations et de préparation. Les activités des membres de l'équipe de liaison doivent impliquer toutes les parties prenantes tout au long du cycle du conflit (par exemple les manifestants, l'industrie, les partisans et les opposants). Notez que la communication policière peut être développée ou révisée à tout moment d'un incident critique afin de favoriser un message cohérent et clair.

Phase de pré-événement

Caractéristiques de pré-événement

- Inégalités réelles ou perçues en matière de privilèges ou de pouvoir au sein de la communauté ou entre la communauté et la société en général;
- Forte probabilité qu'une initiative en cours ou un événement prévu puisse être une occasion de perturbation ou conduire à un conflit;
- Niveau d'émotion de la communauté par rapport à un sujet de préoccupation;
- Présence et implication de personnes connues pour provoquer des troubles lors de manifestations ou de rassemblements;
- Rhétorique (langage et/ou images) utilisée pour obtenir le soutien d'une question qui génère des émotions négatives, des dissensions, des désaccords, des conflits et/ou une polarisation des points de vue; et
- Personnes impliquées déclarant que si une initiative ou un événement n'est pas traité avec sensibilité, un conflit ou une crise s'ensuivra.

Avant l'événement

Mesures qui peuvent être prises :

- S'informer au sujet des questions préoccupantes – participer aux discussions/consulter les conseils de bande/des Premières nations, la police autochtone, les membres de la communauté, les groupes communautaires, les dirigeants d'autres niveaux, etc.;
- Comprendre les positions et l'impact sur les parties prenantes non autochtones et rester informé à cet égard;
- Faire appel aux membres de l'équipe de liaison pour obtenir des conseils et un soutien, en veillant à ce qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la phase préalable à l'événement;
- Évaluer la contribution possible des différents postes à l'éventuelle rupture de l'ordre public;
- Examiner les implications policières des problèmes identifiés;
- Développer et montrer du respect envers toutes les personnes concernées en faisant preuve d'écoute;
- Être honnête – une communication ouverte et cohérente est le meilleur moyen de gagner la confiance;
- Travailler à l'établissement de relations de confiance positives et transparentes avec toutes les parties prenantes possibles;
- Être ouvert, parler à toutes les parties;
- Établir des relations de confiance avec les dirigeants élus et traditionnels de la communauté, de manière continue et lorsqu'un problème survient qui peut précipiter un différend ou un conflit;
- Utiliser les possibilités de dialogue existantes pour consulter les dirigeants des communautés sur des questions potentiellement conflictuelles;
- Chercher à faciliter la communication entre les factions pour prévenir le développement de conflits;
- Encourager les individus à se réunir autour de questions et d'activités lorsqu'il existe un accord;
- Effectuer les notifications appropriées par le biais de la chaîne de commandement établie;
- Sensibiliser les participants potentiels à des manifestations sécuritaires et légales;
- Informer les membres de la police qui pourraient être impliqués sur le fond des problèmes;
- Pré-identifier les représentants de la communauté et des agences qui pourraient servir de personnes-ressources ou de médiateurs en cas de troubles;
- Examiner les plans d'urgence pour s'assurer qu'ils sont à jour et qu'ils répondent de manière adéquate aux situations de conflit potentiel.

Phase d'événement en cours

À ce stade, les personnes concernées peuvent être de plus en plus frustrées si elles ont l'impression que l'enjeu en question n'a pas été traité de manière appropriée. Il existe toute une série de possibilités quant à la manière dont l'incident peut évoluer – d'une démonstration passive à une situation où toutes les parties prenantes peuvent être touchées de manière significative, par exemple le blocage d'un itinéraire de transport.

Caractéristiques des événements en cours

- Les personnes impliquées qui expriment une perception ou une plainte selon laquelle leurs préoccupations ne sont pas traitées de manière satisfaisante;
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité de la rhétorique entourant l'enjeu, éventuellement accompagnée d'un comportement menaçant indiquant une plus grande probabilité de crise/conflit;
- Les positions communiquées s'enracinent et se polarisent;
- Les personnes impliquées deviennent de plus en plus bruyantes, énergiques et menaçantes;
- Escarmouches/confrontations avec la police;
- Les efforts de conciliation sont de plus en plus inefficaces;
- Les demandes doivent être communiquées directement à la police ou par l'intermédiaire des médias;
- Un intérêt accru de la part des médias (traditionnels) et/ou une couverture médiatique croissante de l'incident avec le risque de diviser davantage les positions;
- L'intensification de l'utilisation des médias sociaux à des fins d'organisation. Les médias sociaux peuvent également être utilisés à des fins de publicité, de recrutement et/ou pour diffuser des informations erronées et provoquer des divisions sur certaines questions;
- Les personnes/agences qui ne sont pas directement impliquées dans l'événement et qui prennent des positions publiques sur la question; et/ou;
- Les personnes de la communauté autochtone, y compris les dirigeants, à la recherche de liaisons avec la police.

Événement en cours

Que faut-il faire?

- Affecter/déployer le commandement des incidents/événements comme il convient au sein du service de police avec des ressources et des compétences de soutien adéquates;

- Déployer les membres de l'équipe de liaison pour tenter de rétablir la communication et de négocier le maintien de l'ordre;
- Veiller à ce que toutes les parties liées à l'incident aient la possibilité de contribuer aux stratégies de résolution. Les services de police devraient s'appuyer sur des relations établies pour communiquer efficacement entre eux et les personnes impliquées dans l'incident critique ainsi qu'avec les autres membres de la communauté;
- Énoncer clairement la position et les intérêts de la police (les services de police facilitent les manifestations ordonnées et légales, y compris les conséquences de la participation à des perturbations) de manière à être comprise par tous.

Mesures qui peuvent être prises :

- Chercher à fournir des options raisonnables pour une manifestation ordonnée et légale, qui soient transparentes pour les parties en conflit;
- Communiquer aux manifestants que tant que l'ordre est maintenu, eux et les autres membres du public seront traités par la police avec dignité et respect;
- Surveiller les réactions du public et, le cas échéant, fournir un contre-rapport;
- Si possible, rediriger la circulation pour éviter la confrontation et minimiser l'impact. Si nécessaire, expliquer que la police a l'intention de maintenir un flux de circulation ordonné tout en permettant aux participants de manifester légalement;
- Insister sur le fait que la négociation sera utilisée à chaque occasion;
- Reconnaître l'existence de facteurs sous-jacents dans l'incident critique;
- Rechercher un terrain d'entente entre toutes les parties prenantes et les aspects du litige lorsque c'est possible;
- Localiser les personnes ayant de l'influence avec lesquelles vous pouvez communiquer;
- S'appuyer sur les relations existantes pour aider à la médiation;
- Saisir toutes les occasions de faciliter une communication productive, en envisageant d'utiliser les médias sociaux;
- Prendre en considération, dans la gestion de l'événement, les valeurs, les traditions et les intérêts de la communauté touchée et communiquer que toutes les parties prenantes seront traitées avec dignité et respect;
- Tenter d'établir un terrain d'entente entre les parties prenantes;
- Tenter d'établir avec les parties prenantes un moyen par lequel les informations et les progrès seront communiqués aux médias;
- Évaluer l'impact des décisions sur la sécurité des policiers, des manifestants et des autres membres du public;
- Répondre au conflit avec le niveau de force le plus bas possible; et,
- Veiller à ce que les acteurs de la police soient tenus informés.

Phase de pré-événement

Caractéristiques de l'après-événement

Ce qu'il faut vérifier

- L'épuisement émotionnel et physique des participants;
- Les différentes perceptions de l'enjeu ou de l'événement par les personnes concernées;
- La confiance entre la communauté et la police peut avoir été érodée;
- Les parties prenantes souhaitant réfléchir à ce qui s'est passé, discuter des leçons apprises et identifier les actions de consolidation de la paix; et
- Les actions de la police pour rétablir la confiance de la communauté et mettre en œuvre des actions de consolidation de la paix.

Après l'événement

Mesures qui peuvent être prises :

- Débriefings opérationnels pour examiner et évaluer les opérations ainsi que pour rechercher et identifier les leçons apprises;
- Les enseignements tirés devraient être utilisés pour atténuer les problèmes et pour développer davantage les meilleures pratiques au sein des services de police;
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies visant à rétablir les relations;
- Les stratégies doivent prendre en compte les objectifs généraux, les responsabilités, les activités potentielles pour rétablir les relations et être adaptées en pratique aux circonstances spécifiques si nécessaire;
- Des ressources, telles que les membres de l'équipe de liaison, peuvent être mises à contribution pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces stratégies.
- Débriefing avec les relations extérieures existantes sur ce qui s'est bien passé, les problèmes ou les préoccupations; et
- Les membres de l'équipe de liaison ont été déployés pour diriger la planification du rétablissement de la confiance et les stratégies visant à solidifier les relations avec les parties prenantes concernées.

Une fois qu'un événement a franchi les étapes du conflit, les services de police doivent être conscients que le travail n'est pas terminé. Il convient d'attirer l'attention sur la phase d'après-événement où, une fois que les activités sont terminées, il est possible de revenir à l'étape précédant l'événement, où l'établissement de relations et l'éducation doivent se poursuivre de manière continue.

EXEMPLE DE POLITIQUE

Directives des services de police :

Les procédures des services de police en matière de réponse aux manifestations et aux assemblées devraient :

1. Définir le but, les objectifs du document.
2. Décrire les considérations juridiques existantes.
3. Souligner le caractère unique des manifestations autochtones.
4. Définir le rôle de la police et des équipes de liaison en tenant particulièrement compte des éléments suivants :
 - a. *Rester impartial;*
 - b. *Établir de façon continue la confiance entre la police, les personnes et les communautés participantes et concernées*
 - c. *Apporter une réponse mesurée*
5. Fournir aux membres de la police une éducation et une formation en ce qui concerne le maintien de l'ordre lors de manifestations, en mettant l'accent sur :
 - a. *Le rôle de la police;*
 - b. *Les compétences en communication telles que la capacité à négocier, à servir de médiateur et/ou à s'engager dans la résolution de conflits et à établir la confiance;*
 - c. *Assurer la compréhension du contexte de questions ou d'événements spécifiques; et*
 - d. *Encourager les membres de la police à acquérir une compréhension et à considérer le caractère unique de ces événements dans le contexte de l'histoire, des traditions, de la culture et des revendications des manifestants.*
6. Veiller à ce que les membres du public soient également éduqués :
 - a. *Rechercher l'assistance/la participation des services de police des Premières nations et des agents de police autochtones, lorsque cela est approprié et lorsque les ressources le permettent;*
 - b. *Demander l'aide de médiateurs autochtones, le cas échéant; et*
 - c. *Consulter et partager les informations avec les communautés locales qui pourraient être affectées par une manifestation ou un rassemblement autochtone.*
7. Décrire les considérations tout au long du cycle du conflit.
 - a. *Avant, pendant et après l'événement*
8. Inclure des considérations pour le développement de stratégies de communication.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE LIAISON

Considérations

Le recrutement devrait se concentrer sur les compétences de liaison et les compétences connexes, qui sont des éléments essentiels. Les équipes de liaison fonctionnent plus efficacement lorsqu'elles sont composées de membres qui ont volontairement demandé à jouer le rôle de membre de liaison. Le travail a le potentiel d'être épuisant et exige un engagement à aider pour les questions liées aux manifestations et aux rassemblements. Les services de police doivent soutenir les membres qui ont montré leur aptitude et leur intérêt pour le travail de liaison en ayant une bonne capacité d'écoute et de traitement des informations tout en traitant de nombreux aspects d'un enjeu. La partie « intérêt » est très importante car le personnel de liaison doit constamment rafraîchir et mettre à jour ses compétences pour rester à jour sur les questions et les techniques.

Critères de sélection :

Doit être digne de confiance et posséder une connaissance des coutumes et traditions locales telles que la culture, l'histoire, les questions socio-économiques, les principes de maintien de l'ordre et les questions d'actualité des autochtones;

Capacité à maintenir un contact régulier avec la communauté autochtone et la communauté en général et à leur témoigner un véritable respect en s'impliquant auprès des entités communautaires;

Communication orale et compétences interpersonnelles pour communiquer efficacement et travailler en coopération avec tous les acteurs concernés par une question;

Compétences démontrées en matière d'impact et d'influence;

Capacité démontrée à résoudre les problèmes, à faire de la médiation et à trouver un terrain d'entente;

Capacité à comprendre la situation dans son ensemble;

Compétences en matière de communication et de gestion des conflits;

Capacité démontrée à faire preuve d'un jugement sûr, capacité à s'exprimer dans des situations de stress élevé;

Capacité démontrée à travailler dans un environnement orienté vers l'équipe;

Être disponible pour un déploiement sans préavis;

Soutien écrit du superviseur pour participer au programme (si la sélection se fait sur une base temporaire ou à temps partiel)

Processus de sélection :

Soumission d'une demande, ou réponse à une annonce de poste affiché. Accompagné d'un document indiquant que le candidat possède les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour être membre de l'équipe de liaison. Les candidats qui sont identifiés comme répondant à ces critères ou les dépassant peuvent être invités à participer à une entrevue devant un jury composé d'agents et de responsables ayant des connaissances et une expérience de l'équipe de liaison. Les méthodes de sélection supplémentaires peuvent inclure la vérification des références et la réalisation d'une évaluation psychologique.

Les candidats sélectionnés doivent suivre et réussir un cours de qualification du programme de liaison ou d'autres formations requises par le service de police. La sélection des candidats doit être fondée sur l'évaluation de l'ensemble des informations contenues dans la demande d'un candidat et sur l'évaluation de l'agent ou du gestionnaire responsable du programme de liaison, en tenant compte de l'adéquation potentielle du candidat avec le programme.

SUGGESTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE LIAISON

Bien que l'examen des SPPA ait porté sur les facteurs permettant d'élaborer un document de bonnes pratiques pour la réponse de la police aux manifestations et aux rassemblements, il n'a pas porté sur des questions connexes telles que la formation, la saisie de données au niveau national ou l'analyse. Toutefois, les éléments suivants peuvent être pris en compte lors de l'élaboration d'une équipe ou d'un programme de liaison.

Construisez votre propre équipe :

- La taille et la structure des équipes varient en fonction des besoins de l'organisation
- L'élaboration de procédures opérationnelles normalisées (PON) pour les équipes de liaison est fortement recommandée

Équipe de liaison provinciale (ELP) / Formation du Groupe de gestion des conflits communautaires (GGCC) :

- La GRC et la PPO ont conçu des normes de formation de cours pour préparer les membres des équipes de liaison. Chaque service organise des cours pour l'équipe de liaison à l'intention des services de police internes et externes.
- En soutien au Cadre de préparation de la police aux manifestations et aux assemblées, le comité des SPPA a également élaboré des normes de formation de cours à utiliser pour les futurs cours de liaison au nom de l'ACCP. Le Comité des SPPA peut être contacté par tout service de police qui souhaite utiliser cette norme de formation de cours et se mettre en relation avec des experts en la matière pour l'aider à faciliter les futurs cours.
- Les membres de l'équipe de liaison sont en outre encouragés à suivre des cours disponibles à l'extérieur afin de développer une plus grande expertise.

Recommandations

- Tenir à jour une liste des membres formés de l'équipe de liaison
- Coordonner l'assistance interorganisations aux services de police qui ont besoin de ressources pour faire face à des manifestations ou des rassemblements de grande envergure et en cours
- Les services de police devraient établir une méthode de suivi des éléments mesurables en fonction du nombre de manifestations auxquelles ils participent, ainsi que des activités de proximité et autres en rapport avec le soutien du Cadre.
- Développement de ressources promotionnelles et éducatives à l'usage des membres de l'équipe de liaison, telles que :
 - *Un polycopié à l'usage des membres de l'équipe de liaison lors des manifestations.*
 - *Informations disponibles sur Internet*
 - *Produits de communication stratégique*

Exemple de document de démonstration

*Notez que le code QR affiché est uniquement à des fins de démonstration

RECTO



1 LIAISON TEAM/MEMBER

2 Liaisons respond to events such as demonstrations, protests, rallies, vigils and labour disputes.

3 WHO ARE WE?

4 Liaisons work with individuals or groups to help facilitate peaceful events and are a great resource for those planning on organizing or attending an event.

5 Our job is to dialogue and work with all of those affected by an event.

6 Visit _____ for more information on this program and to view a contact list.

7 WHAT TO KNOW BEFORE YOU GO

- 8 Your rights
- 9 The role of police
- 10 Consider your actions
- 11 Communicate with police pre-event
- 12 When actions could result in charges
- 13 Know the local by-laws
- 14 Understand the consequences
- 15 Ask questions
- 16 Working together is better for everyone

17 FOR MORE INFO SEE: [www. _____](http://www._____)

VERSO

VOUS POUVEZ :

- Vous rassembler pour faire valoir pacifiquement vos droits
- Exprimer vos pensées, vos croyances et vos opinions
- Faire passer votre message de manière légale
- Utiliser votre liberté d'association

La Charte canadienne des droits et libertés garantit certains droits et libertés fondamentales. L'article 2 de la Charte garantit le droit de croire ce que vous choisissez et d'exprimer vos valeurs. Nous reconnaissons l'importance des libertés fondamentales et de toutes les autres protections prévues par la Charte.

EN CAS DE DOUTE, POSEZ DES QUESTIONS :

- Cet événement est-il considéré comme pacifique ou légal?
- Cet événement nécessite-t-il un permis?
- Ai-je le droit de porter un masque?

Bien que tous les Canadiens aient droit à des droits et à des libertés, l'article 1 de la *Charte* prévoit certaines limitations. Les droits et les libertés ne sont pas sans responsabilités. La Cour suprême du Canada a reconnu que libertés prévues par la Charte ne peuvent être étendues pour protéger et justifier des menaces ou des actes de violence comme les voies de fait, la destruction de biens ou de comportements illégaux.

VOUS NE POUVEZ PAS :

- Bloquer ou obstruer une autoroute
- Briser la paix
- Provoquer des troubles, participer à une émeute
- Porter un masque ou se déguiser lors d'un rassemblement illégal ou, dans l'intention de commettre un acte criminel
- Désobéir à une décision de justice
- Nuire à quelqu'un ou blesser quelqu'un
- Posséder des armes de toute sorte, y compris des substances telles que les gaz lacrymogènes

Le *Code pénal* du Canada et/ou la jurisprudence contiennent diverses dispositions qui visent à limiter ou à contrôler certaines activités liées aux manifestations publiques.

CONNAÎTRE LES CONSÉQUENCES

Il peut également y avoir des lois provinciales et municipales qui s'appliquent pendant les manifestations, comme le *code de la route*. Protester illégalement peut affecter votre avenir de diverses manières.

Des accusations entraînant un casier judiciaire pourraient aboutir à des choses comme :

- des limites imposées aux déplacements
- des perspectives d'emploi limitées
- un impact sur l'obtention d'une assurance ou la location d'un logement
- autres conséquences juridiques en cas de violation d'une décision de justice

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR [www _](http://www._)

Exemple de programme de cours pour les équipes de liaison

Remarque : selon les exigences et les ressources de l'organisation, les cours peuvent se dérouler sur une ou deux semaines. Les cours, qui s'étendent sur deux semaines, consacrent généralement du temps supplémentaire à la médiation/résolution des conflits et à la sensibilisation aux questions autochtones, et comprennent des études de cas et des scénarios supplémentaires.

Exemple de programme de cours pour les équipes de liaison

Remarque : selon les exigences et les ressources de l'organisation, les cours peuvent se dérouler sur une ou deux semaines.

DAY 1	DAY 2	DAY 3	DAY 4	DAY 5	DAY 6	DAY 7
<p>2 Welcome/Opening</p> <p>3 Course Introduction</p> <p>4 Role of Liaison Team /Framework Introduction</p> <p>5 Role of Liaison Officer</p>	<p>10 Review</p> <p>11 Indigenous Awareness and Perspectives</p> <p>12 Kairos Blanket Exercise</p>	<p>16 Review</p> <p>17 Inquiries, Public Opinions on Policing, New Legislation Impacting Policing</p> <p>18 Legal Considerations, Injunctions 101 and Ways to Proceed</p> <p>19 Protestors' Perspective</p>	<p>25 Review</p> <p>26 Command Structure</p> <p>27 Case Study</p> <p>28 Scenario</p> <p>29 Debrief</p>	<p>34 Review</p> <p>35 Corporate Perspective</p> <p>36 Case Study</p> <p>37 Scenario</p> <p>38 Debrief</p>	<p>42 Review</p> <p>43 Case Study</p> <p>44 Scenario</p> <p>45 Debrief</p> <p>46 Emerging Trends</p>	<p>51 Review</p> <p>52 Large Scenario</p> <p>53 Debrief</p>
LUNCH BREAK: 1200 - 1300						
<p>6 Statistics & Importance of Capturing Data</p> <p>7 Role of Analyst</p> <p>8 Strategic Communications for Managing Disputes</p>	<p>13 Current Issues and Trends</p> <p>14 Communications - Active Listening</p>	<p>20 Respecting Diversity / Learning About Communities</p> <p>21 Measured Approach / Conflict Resolution</p> <p>22 Role of Intelligence</p> <p>23 Pre-event Exercise - Relationship Building</p>	<p>30 Protestors' Perspective</p> <p>31 Crowd Dynamics</p> <p>32 Interest-Based Negotiation</p>	<p>39 Role of Media</p> <p>40 Strategic Messaging</p>	<p>47 Case Study</p> <p>48 Scenario</p> <p>49 Debrief</p>	<p>54 Exam</p> <p>55 Stress Resiliency</p> <p>56 Course Circle</p> <p>57 Debrief of Course</p> <p>58 Closing Remarks</p>
	60					

Note: Case studies and scenarios may be tailored to current needs, issues and trends.

EXEMPLE DE MESSAGE STRATÉGIQUE

Réponse aux manifestations et rassemblements

Démarche générale :

- Le ___ reconnaît les droits de la Charte à la liberté d'expression et de réunion pacifique de chacun. L'objectif général est de travailler avec toutes les parties pour assurer la sécurité du public et des agents et pour maintenir une conduite ordonnée et la paix. Le ___ n'a aucun rôle à jouer dans la résolution des problèmes sous-jacents.
- Le ___ devrait adopter une approche discrète et réactive pour communiquer sur toute manifestation prévue. Dans la plupart des cas, les messages doivent se limiter au rôle de ___. Les questions concernant les causes doivent être adressées à l'organisateur de l'événement.
- Il faut veiller à maintenir un message cohérent avec l'équipe de liaison et les partenaires de la police.

Messages stratégiques :

- Le ___ respecte le droit de chacun à la liberté d'expression et de réunion pacifique.
- Le ___ reconnaît également les droits du grand public, des résidents locaux et des entreprises à un environnement sûr.
- Le rôle de ___ est d'assurer la sécurité publique et de maintenir la paix.
- Le ___ n'a aucun rôle à jouer dans les problèmes sous-jacents (de l'événement) et n'est pas en mesure de les résoudre.
- Le ___ travaillera avec des groupes qui veulent organiser un événement qui offre aux manifestants une occasion sécuritaire et pacifique d'exercer leurs droits légitimes.
- L'approche ___ reconnaîtra la nécessité d'équilibrer les droits et libertés individuels avec la nécessité de maintenir la paix et l'ordre public.
- Une communication ouverte, une approche raisonnée et tempérée et l'utilisation correcte du pouvoir discrétionnaire de la police guident ___ la réponse aux événements majeurs.
- Le ___ demande à chacun d'être patient et respectueux de l'autre malgré les inconvénients possibles.

Perturbations de la circulation – Messages spécifiques :

- Les activités événementielles peuvent interrompre le flux normal de la circulation. La ___ travaille avec les personnes concernées pour minimiser l'impact sur les voyageurs et pour assurer l'ordre et la sécurité publique.
- L'objectif ___ de la surveillance des fermetures et des blocages de routes est de rétablir la circulation de la manière la plus sûre possible.
- Personne n'a le droit de bloquer ou de perturber la circulation sur la voie publique : Code pénal, alinéa 423(1)(g). Voir aussi le code de la route et les lois équivalentes dans les provinces autres que l'Ontario.
- Lorsque des perturbations spécifiques seront connues, le ___ transmettra les informations aux médias pour diffusion.
- Il est conseillé aux voyageurs de se renseigner à l'avance sur les fermetures de routes et de surveiller les médias locaux pour obtenir des informations et trouver d'autres itinéraires.
- Le ___ remercie tout le monde pour leur patience face aux perturbations de la circulation.

Application de la loi / Menaces / Violence / Activité illégale – Messages spécifiques :

- Le ___ appelle toutes les personnes concernées à ne pas mettre en péril la paix publique ou à ne mettre personne en danger et à ne pas participer à des événements délibérément illégaux.
- Toute personne a le droit de participer à des manifestations et des protestations légales, pacifiques et sécuritaires.
- Le ___ agira pour préserver la paix, maintenir la sécurité publique et enquêter sur les actes criminels, conformément aux responsabilités prévues par la loi et dans l'intérêt de toutes les parties concernées.
- Seul le niveau d'intervention nécessaire pour assurer la sécurité de tous les citoyens et pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité est utilisé. L'usage de la force est toujours un dernier recours.
- L'utilisation appropriée du pouvoir discrétionnaire de la police est une approche valable et appropriée pour désamorcer les situations. Le bon exercice du pouvoir discrétionnaire de la police ne doit pas être confondu avec un manque d'application. La police peut attendre une occasion moins risquée pour arrêter les délinquants plutôt que d'enflammer une situation.
- La violence ne sera pas tolérée. Le ___ répondra aux événements illégaux de manière appropriée et professionnelle.

